

Les embâcles sont des accumulations de débris végétaux, auxquels viennent s'ajouter des déchets d'autre nature, qui sont retenus par un obstacle placé accidentellement dans le lit mineur.

JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL



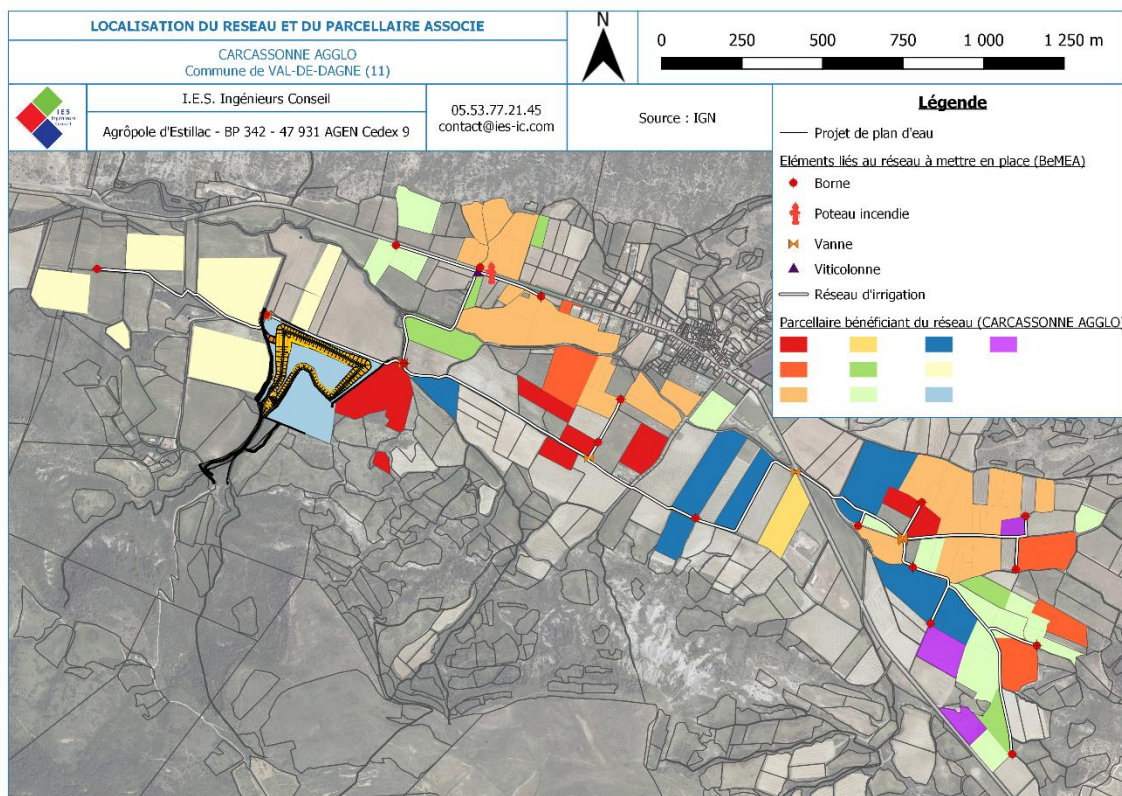
- ✖ Projet de Pradelles-en-Val s'inscrivant dans les ambitions et objectifs définis par Carcassonne Agglomération dans le cadre de ses missions vis-à-vis de la valorisation et de l'accompagnement des activités du système agricole.
- ✖ Délibération arrêtant le principe et les conditions de réalisation du projet établie :
 - ✖ l'ambition 1 « un territoire sobre et durable » et plus précisément à l'objectif 3 « veiller sur l'eau, l'air et les ressources pour préserver les capacités du territoire pour les générations futures du Projet de territoire de Carcassonne Agglo »,
 - ✖ l'ambition 4 « un territoire dynamique et innovant » et plus précisément sont objectif 10 « soutenir une agriculture de qualité et résiliente du Projet de territoire de Carcassonne Agglo »
- ✖ Objectif viser par le projet :
 - ✖ Maintenir l'agriculture et son tissu économique sur un secteur en forte déprise
 - ✖ Constituer un outil d'aide à la défense incendie en dédiant une partie du volume du plan d'eau à cette activité

LOCALISATION



Le réseau d'irrigation alimenté par la retenue envisagée est situé sur la partie Ouest de la commune de Val-de-Dagne dans le département de l'Aude.

Les parcelles faisant l'objet des travaux feront l'objet d'une convention / demande d'occupation Temporaire (AOT) avec droit de servitude.



CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE REALISATION

Le réseau projeté est composé de différentes parties :

- ✕ Station de pompage raccordée au plan d'eau,
- ✕ Système de surpression,
- ✕ Unité de filtration,
- ✕ Réseau de conduite permettant l'alimentation en eau des adhérents.

Les caractéristiques des ouvrages ont été définies afin de respecter les besoins et usages envisagés. Le tableau suivant permet d'identifier les caractéristiques principales de l'ouvrage projeté.

Caractéristiques générales du réseau		Station de surpression	
Matériaux	PEHD et fonte ductile	Débit	Jusqu'à 240 m³/h
Longueur totale	6 120 ml	Système	adapté au transfert d'eau brute avant filtration à 130 µm
Adhérents	51	Réseau	PN16
Traversées de fossé	16	Support	Dalle de supportage
Traversées de chemin communal	10	Unité de filtration	
Traversées de route départementale	1	Type	filtration moyenne pression
Traversées de cours d'eau	3	Pression	2 à 10 bar
Raccordement plan d'eau / station de pompage		Usage	
Localisation	298B 290	Bornes irrigation	17
Raccordement plan d'eau / station de pompage	vanne d'alimentation vers la station de pompage (amenée d'eau brute via une canalisation en fonte DN250)		1 compteur adhérent par sortie bridé à 16 m³/h en instantané
	vanne de vidange de la retenue vers le fossé aval (évacuation gravitaire d'eau en dehors des périodes de pompage)	1	
	vanne d'isolement/purge (mise hors charge et entretien du regard et des canalisations raccordées)	Poteau incendie	Type DN100, conforme à la réglementation
			Débit de 17 l/s sous 1 bar de pression résiduelle durant 1 heure de service
			Parcelle 298B 057
		Colonne de remplissage	1
			Modèle standard de hauteur 2,50 m, équipé d'une sortie 2"
			Permet soutirage contrôlé et sécurisé des volumes d'eau
Construction	Station de pompage et de surpression construite en agglomérés 50/50/20 cm		
	Bâche de reprise réalisée en béton armé banché		Parcelle 298B 057
Longueur bâti	11 m	Equipement de protection du réseau	3 vannes
Largeur bâti	4 m		7 ventouses
			4 vidanges
Hauteur bâti	3,2 m hors sol		Regard de visite



La réalisation des travaux sera réalisée de la manière suivante :

- ✕ Contact avec les concessionnaires, aménagement de la base de vie,
- ✕ Mise en place de la signalisation du chantier et de ses abords,
- ✕ Réalisation de sondages préalables et plus particulièrement au niveau des croisements des réseaux secs et humides,
- ✕ Terrassement des tranchées,
- ✕ Blindage des fouilles si besoin,
- ✕ Epuisement ou détournement des eaux si besoin,
- ✕ Réalisation du lit de pose,
- ✕ Pose des conduites (seront laissés en attente les éléments de protection du réseau (ventouses et vidanges)),
- ✕ Confection des ouvrages pour les ventouses et les vidanges,
- ✕ Isolement de la conduite et réalisation des essais de pression,
- ✕ Réalisation des essais de compactage sous voirie,
- ✕ Si l'ensemble des essais sont validés, réalisation des raccordements définitifs,
- ✕ Reprise des couches de roulement,
- ✕ Nettoyage général du chantier et repli ou déplacement sur un nouveau secteur,
- ✕ Réception des travaux et remise du DOE.

Les principales contraintes associées au projet concernent :

- ✕ La présence de rocher et de terrain induré (potentiellement présent sur la totalité du linéaire)
- ✕ La traversée des fossés et cours d'eau,
- ✕ La traversée des voiries notamment de la route départementale.

A noter : les 3 franchissements du ruisseau de la Bretonne seront quant à eux réalisés en fonçage permettant ainsi de ne pas impacter le lit du cours d'eau.

PERIODES DE REALISATION

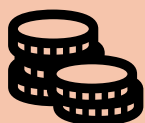


Les travaux de création du plan d'eau seront réalisés entre le mois de **octobre et mars**. Cette période permettra de respecter au mieux les enjeux écologiques.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
-------	------	------	-------	-----	------	--------	------	-------	------	------	------

Ces travaux auront lieu de préférence, en période de basses eaux afin de limiter l'incidence sur le rejet mais également en dehors des périodes de reproduction des espèces à enjeux.

COUT DE L'ACTION



Dans le cadre de l'étude de faisabilité du Schéma Directeur Eau Brute, une estimation des études ainsi que du coût des travaux de construction des ouvrages a été réalisée. Ce budget estimatif concerne réseau mais également le plan d'eau (cf. Fiche Action 1).

	Coûts des travaux
Etudes réglementaires et d'avant-projet	36 605 € HT
Etudes topographiques	21 000 € HT
Etude géotechnique	13 915 € HT
Etude de valorisation des terres excavées	14 782 € HT
Acquisition foncière	48 900 € HT
Maîtrise d'œuvre	129 980 € HT
Travaux de création de la retenue collinaire	1 156 500 € HT
Travaux de création de la station de pompage et du réseau d'irrigation	1 343 230 € HT
TOTAL	2 766 012 € HT

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU CONCERNEES

	Rubrique	Régime
	/	/

IMPACTS DE L'ACTION

	<u>Incidence en phase travaux</u> ✗ Impact négligeable sur les cours d'eau (traversée par fonçage) ✗ Risque de contamination de l'eau par des polluants (ciment, produits toxiques, hydrocarbures) pour une année quinquennale sèche ✗ Incidence sonore et olfactive limitée en raison de la durée des travaux et de la localisation dans une zone faiblement densifiée
	<u>Faune et flore</u> ✗ Dérangements et perturbations des espèces liées à la présence des engins de travaux ✗ Impact potentiel sur la ripisylve (même si évitement des arbres)

MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES IMPACTS

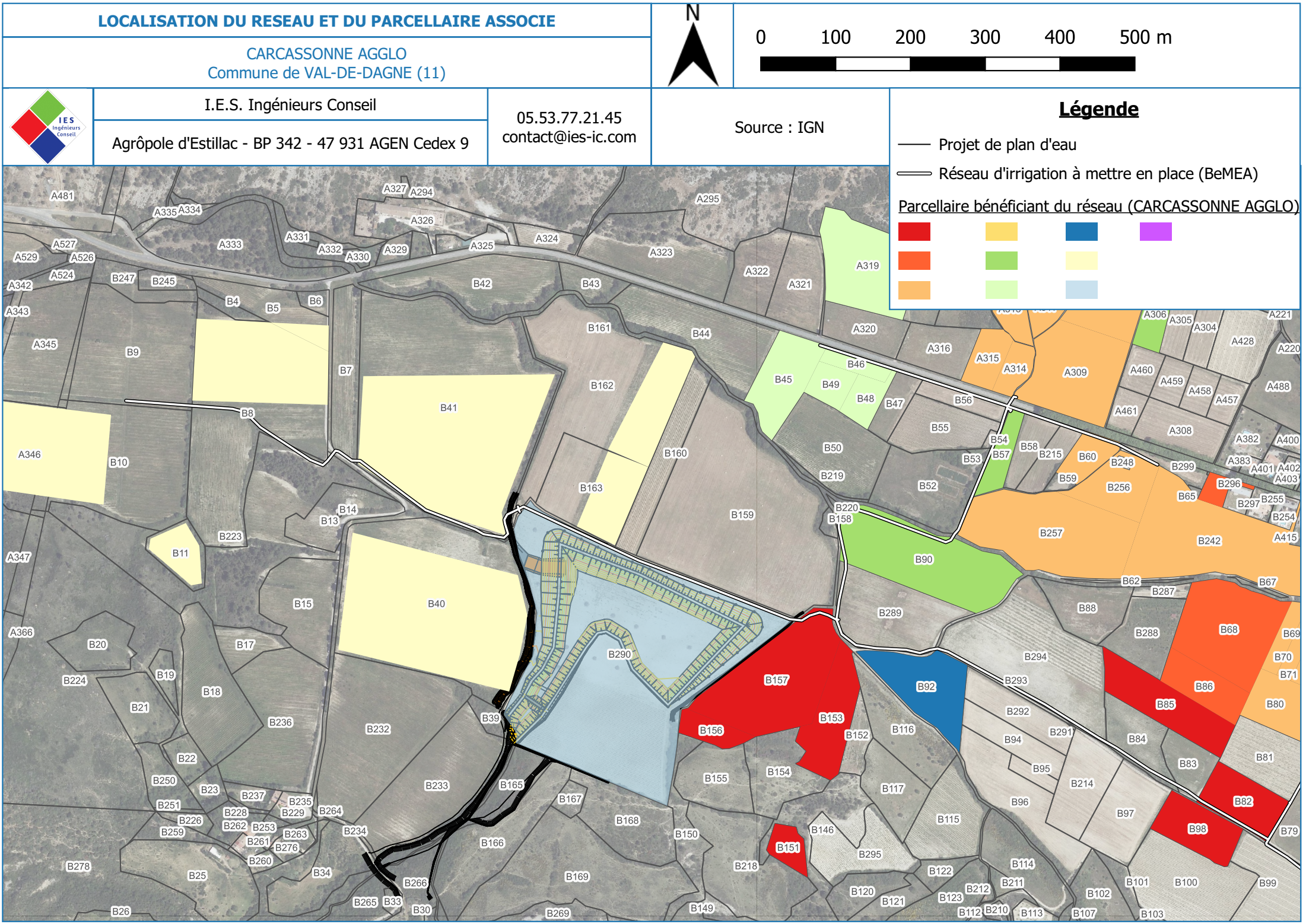
	<u>Mesures d'évitement et de réduction liées à la réalisation des travaux :</u> ✗ Équipement de tous les engins intervenant sur site d'un kit antipollution ✗ Absence de déversement d'huiles ou de lubrifiants dans les eaux superficielles ou souterraines ✗ Conformité des engins de chantier avec les normes actuelles et en bon état d'entretien et préalablement révisés pour éviter tout risque de pollution dû à une défaillance ou fuite ✗ Stationnement des engins, lors des périodes d'arrêt du chantier, hors zone inondable et sur des aires étanches qui permettront de capter une éventuelle fuite d'hydrocarbures ✗ Ravitaillement systématique des engins au-dessus d'un bac étanche mobile destiné à piéger les éventuelles égouttures d'hydrocarbures ✗ Éventuels stockages d'hydrocarbures placés sur bacs de rétention ✗ En cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les matériaux souillés seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage
	<u>Mesure d'évitement de la propagation des espèces exotiques envahissantes :</u> ✗ Nettoyer soigneusement le matériel utilisé entrant et sortant du chantier, pour éviter l'introduction involontaire (de graines, plants, résidus de coupe / d'individus, d'œufs ou de larves) d'un site à l'autre : engins de travaux mais aussi les équipements (bottes, barques, épuisettes...) et les matériaux exportés (déblais...)
	<u>Mesures en cas de problèmes, d'incident ou de pollution :</u> ✗ Interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux, ✗ Prévenir immédiatement : - la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18), - en cas de pollution (hydrocarbures ou autres) prévenir immédiatement l'Unité défense et sécurité civile de la Préfecture - dans les autres cas, prévenir dans les meilleurs délais le Service eau et risques de la DDT32 et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

MODALITES DE SUIVI ET D'ENTRETIEN INCOMBANT AU DEPARTEMENT



- ✕ Informer la DDTM11 et l'OFB11 de la date de démarrage du chantier, au moins 8 jours avant le début et d'achèvement des travaux,
- ✕ Suivi du chantier et vérification du respect des prescriptions par le maitre d'ouvrage et par un maitre d'œuvre qui sera missionné,
- ✕ Transmission des plans de recollement aux services de l'Etat en fin de chantier.

ANNEXE : Plan du réseau



CARCASSONNE AGGLO
Commune de VAL-DE-DAGNE (11)



Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9

05.53.77.21.45
contact@ies-ic.com

Source : IGN

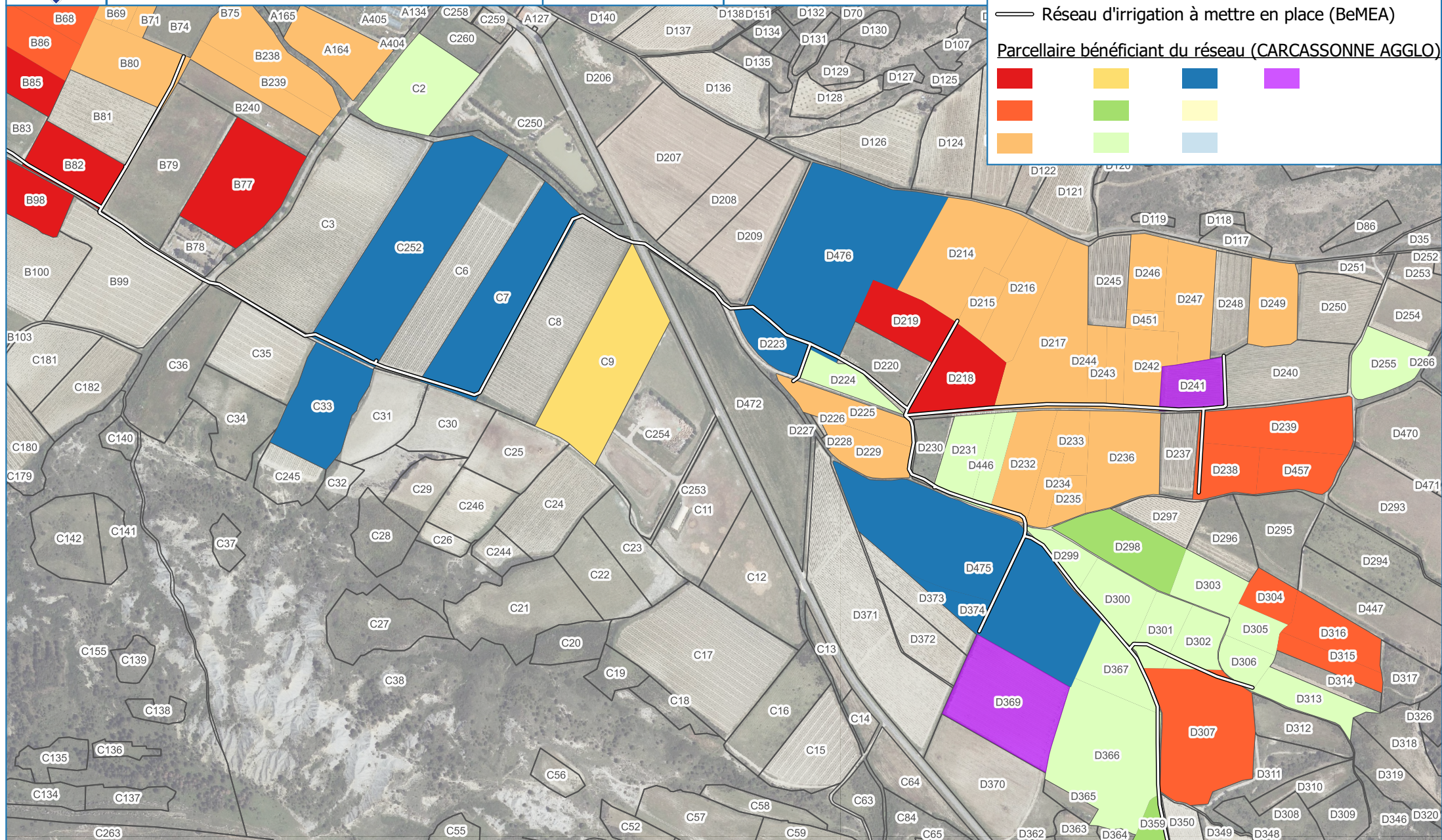


0 100 200 300 400 500 m

— Projet de plan d'eau

— Réseau d'irrigation à mettre en place (BeMEA)

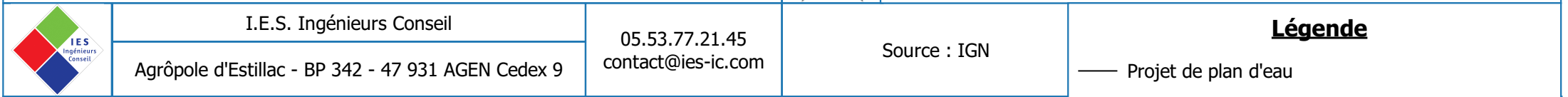
Parcellaire bénéficiant du réseau (CARCASSONNE AGGLO)



LOCALISATION DU RESEAU ET DU PARCELLAIRE ASSOCIE		
CARCASSONNE AGGLO Commune de VAL-DE-DAGNE (11)		



LOCALISATION DU RESEAU ET DU PARCELLAIRE ASSOCIE		
CARCASSONNE AGGLO Commune de VAL-DE-DAGNE (11)		



	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

	I.E.S. Ingénieurs Conseil	05.53.77.21.45 contact@ies-ic.com	Source : IGN	<u>Légende</u> Projet de plan d'eau
	Agrôpole d'Estillac - BP 342 - 47 931 AGEN Cedex 9			

